



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO**

**Rapport sur les impacts de la maladie à coronavirus sur l'économie
burkinabè et les mesures de mitigation**

Mars 2020

Table de matière

TABLE DE MATIERE	I
LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES GRAPHIQUES	II
RESUME	III
1 INTRODUCTION	1
2 IMPACTS SUR L'ECONOMIE MONDIALE ET MESURES DE MITIGATION	2
2.1 AU NIVEAU MONDIAL	2
2.2 AU NIVEAU DE LA ZONE DOLLAR	4
2.3 AU NIVEAU DE LA ZONE EURO	5
2.4 DANS LES ECONOMIES EMERGENTES	6
2.5 EN AFRIQUE	6
2.6 AU NIVEAU DE L'UEMOA.....	7
3 IMPACTS SUR L'ECONOMIE BURKINABE	7
3.1 LE COMMERCE EXTERIEUR	7
3.2 L'HOTELLERIE ET RESTAURATION.....	10
3.3 LE SECTEUR AGRICOLE	11
3.4 LE SECTEUR DE L'ARTISANAT	12
3.5 LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE.	13
3.6 LE SECTEUR MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE	14
3.6.1 <i>Situation des stocks et besoins en approvisionnement.....</i>	<i>15</i>
3.6.2 <i>Mesures de facilitation pour les importations</i>	<i>15</i>
3.6.3 <i>Proposition de mesures de mitigation</i>	<i>16</i>
4 MESURES DE MITIGATION ET PLAN D'ACTION.....	17
4.1 MESURES DE SURVEILLANCE DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT ET DE FLUIDIFICATION DES CORRIDORS.....	17
4.2 MESURES D'EVALUATION DU STOCK DE SECURITE DES PRODUITS ESSENTIELS.....	19
4.2.1 <i>Etat des lieux des stocks de sécurité</i>	<i>19</i>
4.2.2 <i>Mesures à entreprendre en matière d'évaluation des stocks de sécurité.</i>	<i>20</i>
4.3 MESURES DE REORIENTATION INDUSTRIELLE	20
4.4 MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE	21
4.5 MESURES DE PROMOTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS LOCAUX	25
4.6 MESURES COMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES	31
5 STRATEGIE DE COMMUNICATION	32
6 DISPOSITIF DE SUIVI.....	39
7 CONCLUSION.....	43
BIBLIOGRAPHIE	44

Liste des tableaux

Tableau 1: Principaux partenaires commerciaux du Burkina Faso en 2018 en termes d'exportations officielles de biens	8
Tableau 2 : Mesures de surveillance de la chaîne d'approvisionnement.....	18
Tableau 3 : Etat consolidé des stocks des produits de grande consommation à la date du 18 mars 2020	19
Tableau 4.....	19
Tableau 5 : Mesures d'évaluation du stock de sécurité des produits essentiels.....	20
Tableau 6 : Propositions d'actions sur les produits de grande consommation	23
Tableau 7 : Actions à entreprendre à moyen terme.....	24
Tableau 8 : Mesures visant à assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits de première nécessité.....	25
Tableau 9 :.....	30
Tableau 10 : Le tableau suivant résume le plan d'actions	38

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU POIDS DE LA CHINE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE.....	3
GRAPHIQUE 2 : POIDS DE LA CHINE DANS LA PRODUCTION INDUSTRIELLE MONDIALE EN 2018	4
GRAPHIQUE 3 : VALEUR ET STRUCTURE DES IMPORTATIONS OFFICIELLES DE BIENS EN 2018 SELON LA ZONE	9

RÉSUMÉ

En fin décembre 2019, la Chine déclarait officiellement les premiers cas d'infection au nouveau Coronavirus plus précisément dans la ville de Wuhan. Ce qui semblait alors se limiter en Chine s'est vite propagé dans tout le reste du monde. Pour faire face à la propagation de la pandémie, les gouvernements des pays du monde entier ont entrepris des mesures restrictives qui ne sont pas sans conséquences sur l'économie mondiale en général et les économies nationales en particulier.

Longtemps épargné, le Burkina Faso a enregistré ses premiers cas de personnes contaminées au COVID-19 sur son territoire le 09 mars 2020. En vue de contenir la propagation de la maladie, plusieurs mesures de restriction ont été adoptées par le Gouvernement, avec une incidence majeure sur l'activité des entreprises et du secteur privé en général.

C'est dans le but de contribuer à la recherche de mesures de mitigation des effets du COVID-19 sur l'économie burkinabè que le présent rapport est élaboré. Il présente un aperçu des mesures de lutte contre la maladie au niveau mondiale et les mesures de mitigation proposées, l'impact des de la maladie sur l'économie burkinabè et les mesures de mitigations qui peuvent être envisagées.

Impacts du COVID-19 sur l'économie mondiale et mesures de mitigations adoptées.

Au plan mondial, l'épidémie du coronavirus a perturbé tous les systèmes de production et de distribution d'une part. D'autre part, les mesures de confinement ont fortement impacté la consommation dans divers secteurs d'activités. La production mondiale connaîtra une contraction de grande ampleur en raison notamment des mesures de restriction et du poids de la Chine dans la production industrielle mondiale.

Aux Etats-Unis et au Canada, les taux de croissance devraient connaître de légères baisses en passant de 2,3 % en 2019 à 1,9 % en 2020 pour les USA, et de 1,5 % à 1,3 % pour le Canada, du fait que les effets de la crise restent encore contenus. **La zone euro** connaîtra une plus forte baisse de sa croissance en lien avec l'évolution actuelle de la situation et des mesures de restrictions prises depuis début mars par certains pays notamment l'Italie, la France, l'Allemagne, etc., pour tenter d'éviter la propagation de la maladie. Bien qu'une reprise graduelle de l'activité économique est attendue pour 2020 et 2021 dans les **économies émergentes**, l'ampleur de cette reprise reste incertaine, au regard de l'embrasement du COVID-19.

La dépendance des **économies africaines** aux exportations de matières premières, notamment vers la Chine et les autres pays émergents et en développement durement touchés par la maladie les rend particulièrement vulnérables à une probable contraction de l'économie de ces pays. Par ailleurs, les perturbations du marché du pétrole, suite à l'apparition du COVID-19, devraient avoir des répercussions négatives sur les grandes économies exportatrices de pétrole de la région (Afrique du Sud, Nigéria, etc.) si bien qu'il est attendu un recul de leur croissance. **Au niveau communautaire**, l'épidémie pourrait impacter la croissance de l'UEMOA, en liaison avec la baisse des exportations et des importations consécutives à la mise en quarantaine de certaines régions d'Europe et de la Chine vers lesquelles les pays de l'Union entretiennent plus de relations commerciales.

Impacts de la maladie sur l'économie nationale

Au plan national, plusieurs mesures de restriction ont été adoptées par le Gouvernement en vue de contenir la propagation de la maladie. En sus des conséquences des mesures prises de par le monde sur l'économie burkinabé, les mesures restrictives prises au niveau national ne sont pas sans conséquences sur l'activité des entreprises et sur l'économie dans son ensemble.

Ces conséquences négatives s'expliquent par la forte dépendance de l'économie burkinabè de l'extérieur avec l'Europe comme premier partenaire commercial en termes d'exportation (58,2% des exportations en 2019), suivie de l'Asie (12,8%) et la République Populaire de Chine en tant que premier partenaire d'importation (12,2% des importations totales en 2019). Du reste, comparativement aux deux premiers mois de 2020 à ceux de 2019, le volume des importations a baissé de 29% en 2020 par rapport à la même période de 2019.

Aussi, les effets des mesures restrictives touchent directement ou indirectement certains secteurs d'activités au nombre desquels le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, l'artisanat, le secteur agricole, les produits de grande consommation, le secteur médical et pharmaceutique, etc.

En sus des répercussions du contexte sécuritaire depuis cinq ans, le secteur du tourisme pâtit des conséquences des mesures restrictives comme en témoigne les chiffres. Sur un total de 1 800 membres, la moitié des membres de l'APHRB est à l'arrêt sur toute l'étendue du territoire. Il en est de même pour le secteur de

l'artisanat, fortement dépendant de l'entrée de touristes étrangers et de la participation des acteurs aux foires commerciales. Tout comme le tourisme et l'artisanat, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration connaît des difficultés supplémentaires liées aux mesures restrictives édictées.

En raison de la fermeture des frontières et des rétentions/réquisitions des produits pharmaceutiques des pays producteurs au profit de leur propre population, le secteur médical et pharmaceutique connaît également de fortes perturbations. Ce qui entraîne de fortes tensions sur la disponibilité et les prix de certains produits essentiels dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Des ruptures de stocks de certains produits pharmaceutiques liées à une augmentation accrue de leur consommation ont été déjà constatées.

Enfin, la distribution des produits de grande consommation connaîtra sans doute de grandes perturbations avec la fermeture des marchés et yaars. Le secteur agricole pourrait souffrir non seulement des difficultés d'approvisionnement en intrants et matériels mais aussi du ralentissement de la mise en œuvre des projets soutenus par des partenaires extérieurs.

En somme, l'analyse susmentionnée laisse entrevoir que la pandémie aura des conséquences dommageables sur l'économie nationale dans son ensemble et les entreprises en particulier. En effet, plusieurs entreprises qui étaient déjà sous tension en raison de la crise sécuritaire, pourraient vite se retrouver dans une situation compliquée où leur survie est même menacée.

Proposition de mesures de mitigation

Au regard des analyses précédentes, des mesures urgentes doivent impérativement être prises pour atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et assurer la continuité de l'exploitation des entreprises. Les mesures urgentes portent sur les facilités de ravitaillement en produits finis ou matières premières, l'allègement des charges d'exploitation, etc. Au-delà des mesures urgentes, une réflexion approfondie devra permettre d'engager des mesures de moyen et long termes pour une réorientation industrielle et permettre à l'industrie locale de pourvoir aux besoins essentiels de consommation du pays.

En conséquence, le rapport formule un ensemble de mesures suivant sept (07) axes principaux d'actions.

- ◇ la surveillance de la chaîne d'approvisionnement et de fluidification des corridors ;

- ◇ l'évaluation du stock de sécurité des produits essentiels ;
- ◇ la réorientation industrielle ;
- ◇ le soutien à l'économie ;
- ◇ la mise en place un système d'évaluation de la conformité des produits avant embarquement ;
- ◇ la promotion de la consommation des produits locaux ;
- ◇ l'exploitation des opportunités offertes par des dispositions communautaires et internationales.

Par ailleurs, le rapport suggère l'élaboration d'une stratégie de communication liée au COVID-19. Certes, des actions d'information et de sensibilisation ont déjà été menées mais l'évolution inquiétante de la situation commande une stratégie de communication de crise en vue de servir de référentiel à la communication gouvernementale.

En définitive, le rapport soutient l'urgente nécessité de mettre en place un dispositif de suivi dénommé Cadre d'Analyse et de Décision pour le Soutien de l'Economie (CAD-SE). Le CAD-SE sera un cadre de pilotage, d'évaluation, de gestion et de suivi de la situation économique en lien avec la pandémie de la maladie à Coronavirus. Son dispositif institutionnel comprend un comité de pilotage et un secrétariat technique.

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation du CAD-SE, chargé de veiller à son bon fonctionnement. Il est composé de certains ministres ou de leurs représentants et des Présidents ou de leurs représentants des structures d'appui au secteur privé, quant au Secrétariat Technique, il est l'organe de coordination technique et de gestion administrative du CAD-SE. Il est composé des directeurs généraux de certaines directions ministérielles et institutions ainsi que des structures d'appui au secteur privé. Il assiste le comité de pilotage dans ses missions.

1 INTRODUCTION

En fin décembre 2019, la Chine déclarait officiellement les premiers cas d'infection par le COVID-19, un virus qui provoque des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies respiratoires plus sévères pouvant entraîner la mort. Très vite, des mesures ont été prises par le Gouvernement chinois afin d'éviter la propagation de la maladie. Dans ce sens, plus de vingt (20) millions de personnes ont été confinées dans les villes de Wuhan, Huanggang et Ezhou considérées comme le foyer initial de l'épidémie. Aussi, toute une batterie d'autres mesures de préventions, allant jusqu'à des restrictions généralisées, voire l'annulation sur toute l'étendue du territoire, de la plupart des activités occasionnant des regroupements de personnes, a été prise.

Malgré toutes ces mesures, souvent très drastiques, la maladie n'a cessé de se propager au point d'être qualifiée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de « urgence de santé publique de portée internationale »¹, en fin janvier 2020, avant d'être classée comme « pandémie », en mi-mars 2020. Au 18 mars 2020, plus de 200.000 personnes ont été testées positives au COVID-19 dans 155 pays, avec plus de 7.500 décès liés à la maladie, notamment en Chine, en Italie, en Espagne et en Iran. Bien que la situation soit en train d'être renversée en Chine, la vitesse de propagation de la pandémie dans les autres parties du monde inquiète plus d'un. Cette inquiétude se fait ressentir sur l'économie mondiale au regard des effets potentiels de l'application des mesures de restrictions généralisées qui occasionnent des dysfonctionnements dans l'industrie, le commerce et les services.

La crainte de voir l'épidémie du COVID-19 durablement affecter l'économie mondiale s'est faite ressentir sur les marchés financiers au cours de la 2^{ème} semaine du mois de mars 2020 à la suite de la prise de mesures de plus en plus drastiques contre la pandémie en Europe, notamment en Italie et aux Etats-Unis.

Dans un rapport intermédiaire sur les perspectives économiques, consacré aux effets du COVID-19 sur l'économie mondiale, l'OCDE estime autour de 0,4 point la baisse de la croissance de l'économie mondiale. Selon le même rapport, ces effets pourraient se révéler plus importants et se traduire par une baisse de la croissance mondiale d'environ 1,4 points de pourcentage sous l'hypothèse d'un embrasement de la situation ; ce qui semble se dessiner avec l'évolution que connaît la pandémie

¹https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/31/coronavirus-l-oms-inquiete-pour-les-pays-qui-ne-sont-pas-prets-a-faire-face-a-l-epidemie_6027886_3244.html

depuis le début du mois de mars 2020 avec l'apparition de nouveaux foyers et la multiplication des mesures de restriction de nature à affecter l'activité économique.

La forte dépendance des pays en développement, notamment d'Afrique subsaharienne, vis-à-vis de la plupart des pays affectés par la pandémie les rend particulièrement vulnérables à une probable contraction de l'économie mondiale.

Longtemps épargné, le Burkina Faso enregistre désormais des personnes diagnostiquées positives au COVID-19 sur son territoire. Le 19 mars 2020, on dénombrait 33 cas confirmés. En vue de contenir la propagation de la maladie, plusieurs mesures de restriction ont été adoptées par le Gouvernement ; mesures qui ne sont pas sans conséquences sur l'activité des entreprises et sur l'économie dans son ensemble.

C'est dans le but de contribuer à la recherche de mesures de mitigation des effets du COVID-19 sur l'économie burkinabè que le présent rapport est élaboré.

2 IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ET MESURES DE MITIGATION

2.1 Au niveau mondial

L'épidémie du coronavirus a imposé dans tous les pays affectés la prise de mesures en vue d'en circonscrire la propagation, incluant des mises en quarantaine et l'application de restrictions généralisées aux déplacements de main-d'œuvre et aux voyages.

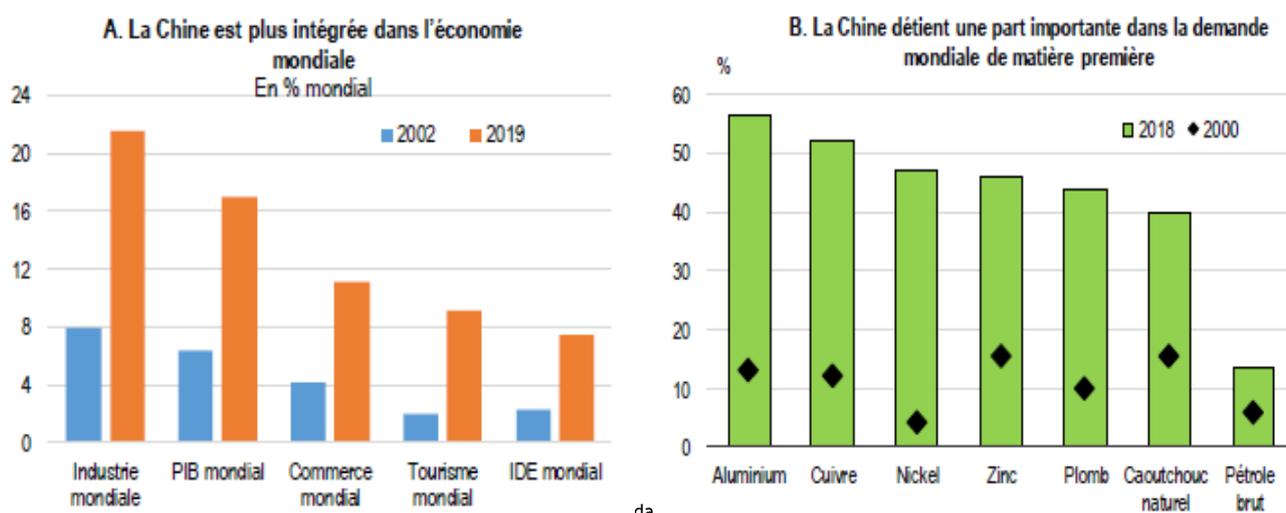
Ces mesures affectent le déroulement normal des activités économiques aussi bien du côté de l'offre (perturbation des systèmes de production et de distribution) que du côté de la demande (perturbation de la consommation de services comme les voyages, les loisirs par exemple). En Chine, premier foyer de la pandémie et généralement qualifié d'« usine » du monde, ces mesures ont provoqué des retards imprévus dans le redémarrage des usines après les congés du Nouvel An lunaire et de nettes réductions d'activités dans de nombreux services.

Cette situation, selon le dernier rapport de l'OCDE sur les perspectives économiques publié en début mars 2020, pourrait aboutir à une contraction de grande ampleur de la production mondiale. Cette contraction s'explique non seulement par les mesures de restriction qu'impose la pandémie à l'ensemble des économies touchées et surtout du fait de son incidence sur l'économie chinoise qui a été sérieusement secouée. En effet, les experts de l'OCDE estiment que du fait du COVID-19, la croissance de l'économie chinoise passerait en dessous de la barre de 5 % en 2020 contre 6,1% en 2019.

Cette contreperformance aura un impact sans conteste important sur l'activité économique mondiale en raison de la forte intégration de la Chine dans l'activité mondiale. Ces analystes projettent une contraction de l'activité économique mondiale en lien avec la rupture directe des chaînes d'approvisionnement du monde à partir de la Chine², au fléchissement de la demande finale de biens et de services par la Chine³, ainsi que du repli des flux touristiques⁴.

Selon une étude publiée le 11 février 2020 par l'institut Oxford Economics, les revenus du tourisme mondial devrait baisser d'au moins 22 milliards de dollars, suivant le scénario le plus optimiste en prenant comme hypothèse une baisse de 7 % des voyages effectués à l'étranger par des Chinois. Le manque à gagner pourrait atteindre 49 milliards de dollars (44,6 milliards d'euros) si la crise devait durer aussi longtemps que celle du SRAS5 de 2003 et à 73 milliards de dollars (66,5 milliards d'euros) si elle se prolongeait davantage.

Graphique 1 : Evolution du poids de la chine dans l'économie mondiale



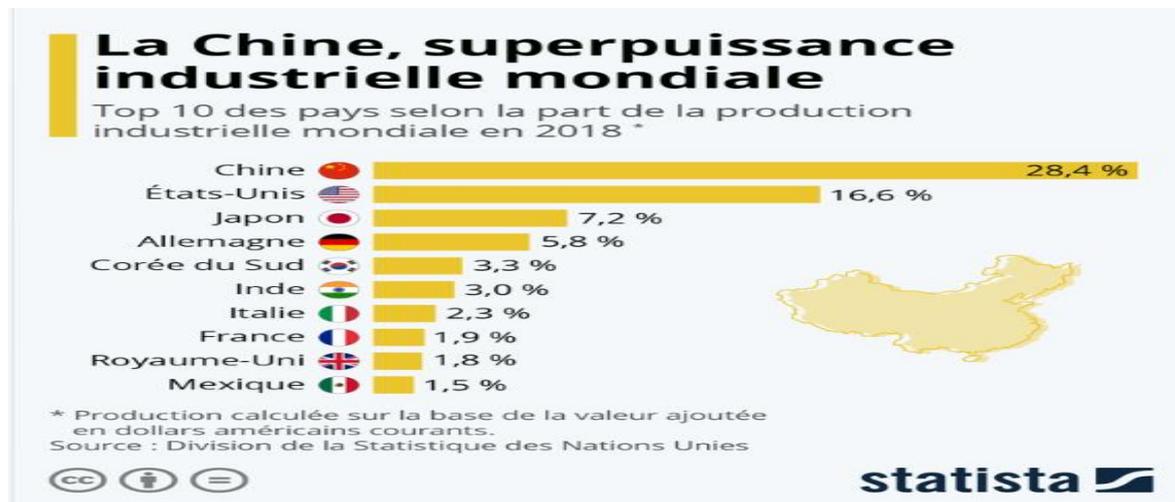
³ En tant que premier acheteur mondial de matières premières.

⁴ Les touristes chinois représentent environ un dixième de l'ensemble des visiteurs internationaux dans le monde.

⁵ Selon les estimations de l'OMS, l'épidémie de Sras qui a duré 6 mois, aurait coûté quelque 54 milliards de dollars (41 milliards d'euros). Un chiffre qui inclut la chute des revenus touristiques (-80% en Chine), ainsi qu'un manque à gagner de l'ordre de 50% pour les compagnies aériennes, les restaurants, les agences de tourisme et les chauffeurs de taxis

Selon les Nations Unies, la Chine est aujourd'hui la première puissance industrielle mondiale et les fermetures d'usines dans le pays entraînent déjà des problèmes d'approvisionnement pour de nombreuses entreprises à travers le monde.

Graphique 2 : Poids de la chine dans la production industrielle mondiale en 2018



Dans le secteur des TICs par exemple, la plupart des entreprises installées dans les autres parties du monde dépendent fortement de l'industrie chinoise pour la fabrication des composants et l'assemblage ; ce qui montre l'impact important de la crise en Chine sur le marché mondial des produits technologiques.

Avec l'embrasement de la pandémie, les implications de cette situation pour l'économie mondiale sont conséquentes : rupture directe des chaînes d'approvisionnement mondiales, fléchissement de la demande finale de biens et de services importés et repli plus large du tourisme d'affaires et des flux touristiques à tous les niveaux avec une croissance mondiale qui pourrait connaître une baisse de 0,4 à 1,4 point de pourcentage. Cette évolution laisse cependant apparaître une situation contrastée à travers les régions.

2.2 Au niveau de la zone dollar

Les pays développés, notamment ceux d'Amérique sont en passe de devenir le nouveau foyer de la pandémie. Ainsi, même si la perte de confiance, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et le fléchissement de la demande extérieure modéreront les perspectives de croissance, les effets de la crise restent contenus aux États-Unis et au Canada. Les taux de croissance devraient connaître de légères baisses en passant de 2,3 % en 2019 à 1,9 %, en 2020 pour les USA, et de 1,5 % à 1,3 % pour le Canada.

Pour faire face aux effets de la crise, le Président TRUMP a proposé la mise en place d'un plan de relance de 700 milliards de dollars. Cette proposition est intervenue moins d'une semaine après l'approbation, par le Congrès américain, d'un plan d'urgence de 8,3 milliards de dollars, visant à améliorer l'action des pouvoirs publics et prévoyant, notamment, de financer la recherche et le développement de vaccins, de traitements médicaux, ainsi que les services médicaux à distance. En outre, le Président américain a décidé de suspendre les liaisons aériennes avec l'Europe à partir du vendredi 13 mars 2020 à minuit⁶ (pendant une durée de 30 jours) et a demandé au Congrès d'adopter une réduction des taxes sur les salaires en vue d'aider les ménages à surmonter l'impact économique de l'épidémie du coronavirus. Quant au Gouvernement Canadien, il a créé un fonds d'un milliard de dollars canadiens (640 millions d'euros) pour soutenir son économie face aux éventuels impacts de l'épidémie.

2.3 Au niveau de la zone euro

Dans la zone euro, la baisse de la croissance devrait être encore plus forte au regard de l'évolution actuelle de la situation et des mesures de restrictions que prennent les pouvoirs publics de la zone depuis début mars pour tenter d'éviter la propagation de la maladie, notamment en Italie, en France, en Allemagne, etc... Ces mesures sont entre autres : (i) la mise en place d'un fonds d'un montant 25 milliards d'euros, pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, et ses effets sur l'activité économique en Italie, (ii) la facilitation du recours au chômage partiel des salariés pour les entreprises en difficulté ; l'octroi de prêts aux entreprises en cas de difficultés de trésorerie ; et le blocage d'une enveloppe supplémentaire de 12,8 milliards d'euros sur quatre ans pour des investissements d'infrastructure en Allemagne, ainsi que le renoncement si nécessaire au principe « *sacro-saint* » du zéro déficit public, pour faire face à l'épidémie. L'on note également en France, des mesures comme la mise en chômage technique pour 3 600 entreprises, l'aménagement des nouvelles règles pour l'assurance-chômage en cours, le déblocage de 50 millions d'euros dans les Hauts-de-France pour soutenir les secteurs touchés, la demande aux entreprises de permettre le travail à distance à leurs employés, l'indemnisation des salariés contraints de rester chez eux. Au niveau communautaire, l'Union Européenne a annoncé son intention de créer un fonds doté

⁶ Cette mesure ne s'applique pas aux biens mais seulement aux personnes

de 25 milliards d'euros, pour aider les pays membres de l'UE à surmonter les conséquences économiques de l'épidémie.

2.4 Dans les économies émergentes

Dans les économies émergentes, si une reprise graduelle de l'activité économique est attendue pour 2020 et 2021, l'ampleur de cette reprise reste incertaine, au regard de l'embrasement du COVID-19. Selon les estimations de l'OCDE, une réorientation à la hausse supposerait au préalable un impact positif des réformes menées, une politique monétaire d'accompagnement en Inde et au Brésil, des mesures bien ciblées au Mexique et en Turquie pour stimuler une croissance durable, et une reprise progressive de l'activité des pays exportateurs de matières premières exposés au ralentissement probable de l'économie chinoise.

2.5 En Afrique

En Afrique, la dépendance des économies aux exportations de matières premières, notamment vers la Chine, les rend particulièrement vulnérables à une probable contraction de l'économie chinoise⁷.

Par ailleurs, le ralentissement des activités économiques dans le monde résultant de l'apparition de l'épidémie du coronavirus a entraîné une baisse de la demande du baril de pétrole. Face à cette situation, et devant l'absence d'un accord entre les pays de l'OPEP et la Russie pour la réduction du volume de production de l'or noir, les marchés ont connu une baisse du prix du baril. Les contrats à terme sur le pétrole ont chuté, lundi 9 mars, de plus de 30% à New York et Londres, représentant la plus forte baisse depuis la guerre du Golfe en 1991, avant de regagner du terrain⁸. Cette situation devrait avoir des répercussions négatives sur les recettes budgétaires des pays exportateurs de pétrole, d'où un éventuel recul de leur croissance. Les Etats africains exportateurs de pétrole n'échapperaient pas à cette tendance, notamment le Nigéria où les ventes de brut représentent environ la moitié des recettes publiques nigérianes et 90 % des exportations du pays, l'Afrique du Sud, le Ghana, etc.

⁷ Depuis plus de vingt ans maintenant, les liens commerciaux entre l'Afrique et la Chine ne cesse de croître. En 1996, la Chine était la première source d'importations pour un seul pays africain : la Gambie. Près de 20 ans plus tard, ce sont désormais 24 pays africains pour qui le géant asiatique représente le premier fournisseur de marchandises au monde. Par ailleurs, selon le ministère chinois de l'Agriculture et des Affaires rurales le volume des échanges de produits agricoles entre la Chine et l'Afrique a été multiplié par dix entre 2000 et 2018. Le volume des échanges commerciaux est passé de 650 millions de dollars en 2000 à 6,92 milliards en 2018, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 14%.

⁸ <https://www.financialafrik.com/2020/03/12/coronavirus-le-naira-et-le-nigeria-en-depression/>

2.6 Au niveau de l'UEMOA

Au niveau de l'UEMOA, l'épidémie du coronavirus pourrait impacter la croissance de l'Union en liaison avec la baisse des exportations et des importations.

En effet, selon la BCEAO⁹, les exportations de biens de l'Union en 2018 ont été destinées à 43,7 % à l'Europe, dont 25 % pour l'Union Européenne et 18,7 % pour les autres pays dudit continent. La Suisse, les Pays-Bas et la France demeurent les principaux clients de l'UEMOA, en accueillant respectivement 17,5 %, 6,5 % et 5,8 % des exportations au cours de la période sous revue. Ainsi, la mise en quarantaine de certaines régions d'Europe devrait entraîner une baisse de la demande émanant de ces zones, d'où éventuellement, un impact négatif sur les exportations des Etats membres de l'UEMOA.

Concernant les importations, les principales sources d'approvisionnement des pays de l'UEMOA sont l'Union Européenne (41,4%), l'Asie (35,7%), l'Afrique (15%) et l'Amérique (6,9%). Les acquisitions de biens en provenance de l'Asie sont composées essentiellement de produits alimentaires, principalement le riz en provenance de la Thaïlande et de l'Inde, de biens d'équipement et intermédiaires, avec des parts relatives de 29,8 %, 30,7 % et 20,7 % respectivement. Les biens intermédiaires en provenance de l'Asie sont livrés notamment par la Chine (66,2%), l'Inde (10,1%) et le Japon (6,8%). Au regard de ces statistiques, la réduction des activités au sein de l'Union européenne et en Chine pourrait priver l'Union de divers biens intermédiaires, avec un potentiel impact négatif sur le secteur industriel.

3 IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE BURKINABÈ

3.1 Le commerce extérieur

L'économie burkinabè est fortement dépendante de l'extérieur. Le volume global des échanges des biens a atteint 4 191,3 milliards de FCFA en 2018 avec 2 393,0 milliards de FCFA d'importations et 1 798,2 milliards de FCFA d'exportations.

Pour les exportations, l'Europe avec la Suisse, la France, le Royaume-Uni et le Danemark, reste le premier partenaire commercial du Burkina Faso en ce sens qu'elle demeure la source de 58,2% des recettes d'exportations du pays. L'Asie arrive en seconde position avec 12,8% des recettes d'exportations officielles, notamment avec l'Inde, Singapour et le Vietnam.

⁹ Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2018

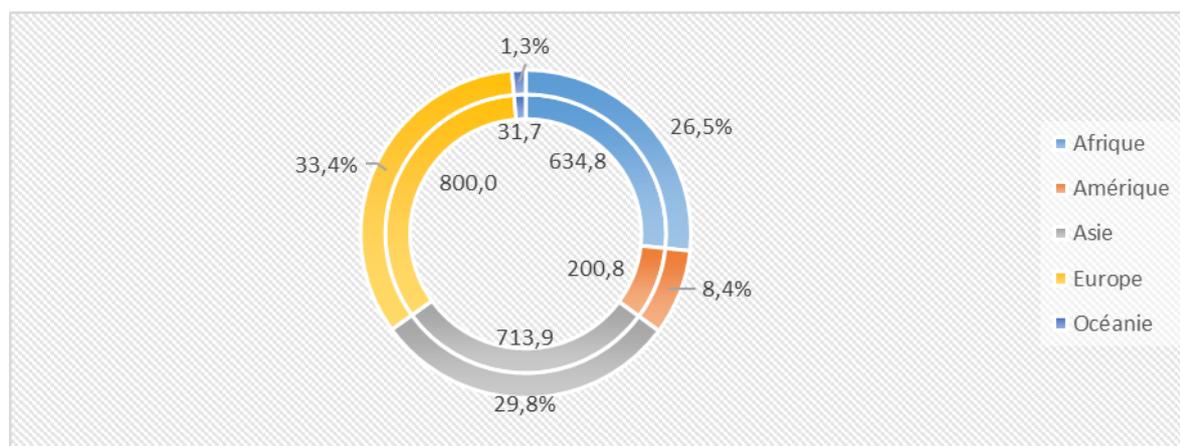
Tableau 1: Principaux partenaires commerciaux du Burkina Faso en 2018 en termes d'exportations officielles de biens

N°	Pays partenaires	Exportations (en millions de FCFA)	Structure
1	SUISSE	957,0	53,2%
2	INDE	278,7	15,5%
3	SINGAPOUR	139,7	7,8%
4	COTE D'IVOIRE	114,2	6,4%
5	FRANCE	71,9	4,0%
6	GHANA	55,7	3,1%
7	TOGO	34,0	1,9%
8	VIETNAM	22,9	1,3%
9	ROYAUME-UNI (GRANDE BRETAGNE)	17,4	1,0%
10	PAYS-BAS	16,0	0,9%
11	DANEMARK	12,1	0,7%
12	NIGER	9,8	0,5%
13	MALI	9,1	0,5%
14	CANADA	8,1	0,4%
15	CHINE (REPUBLIQUE POPULAIRE)	7,3	0,4%
16	ALLEMAGNE	7,2	0,4%
17	SENEGAL	5,7	0,3%
18	DUBAI	5,5	0,3%
19	BELGIQUE, Luxembourg	5,2	0,3%
20	ETATS-UNIS D'AMERIQUE(POTORICO)	3,9	0,2%
21	AUTRES PAYS	11,8	0,7%
TOTAL GENERAL		1 798,2	100,0%

Source : Construit à partir de données consolidées de la Comptabilité Nationale/INSD_2019

L'Europe et l'Asie, les deux continents les plus touchés par le COVID-19 demeurent également les premiers partenaires commerciaux du Burkina Faso en matière d'importation avec respectivement 34,0% et 29,8% des dépenses d'importation du pays.

Graphique 3 : Valeur et structure des importations officielles de biens en 2018 selon la zone



Source : Construit à partir de données consolidées de la Comptabilité Nationale/INSD_2019

L'Asie est le deuxième partenaire en termes d'importations officielles de biens en 2018, avec une valeur de 713,9 milliards de FCFA et une part de 29,8% du total des importations.

Au plan bilatéral, la République Populaire de Chine, foyer de la pandémie et pays le plus durement touché à ce jour se positionne comme le premier pays partenaire du Burkina Faso en termes d'importations officielles de biens. Le Burkina y a importé en 2018 des marchandises d'une valeur globale de 289,4 milliards de FCFA, soit 12,1% du total des importations officielles de biens. Les principaux produits importés de la Chine sont : (i) les voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties, (ii) la fonte, le fer et l'acier, (iii) les machines, appareils et matériels électriques et leurs parties, les appareils d'enregistrement, (iv) les machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières, (v) les ouvrages en fonte, fer ou acier, (vi) les produits pharmaceutiques.

Avec la crise, tous ces secteurs ainsi que tous les secteurs d'exportation à destination des plus importants partenaires commerciaux du pays subissent les effets de la contraction de l'activité économique.

Déjà en comparant les deux premiers mois de 2020 par rapport à 2019, les statistiques des échanges commerciaux fournies par la douane burkinabé, montrent une baisse du volume des importations de 29% en 2020 par rapport à la même période de 2019. Au même moment, les exportations ont cru de 22% par rapport à l'année dernière. La baisse des importations s'explique par le ralentissement de

l'économie burkinabé, depuis le début de l'année du fait de plusieurs facteurs endogènes comme l'insécurité, mais aussi le ralentissement de la chaîne d'approvisionnement du pays, notamment à partir de la Chine.

Le recul des importations des deux premiers mois de 2020 se confirme par les valeurs des intentions d'importations qui sont passées de 845 578 913 351 FCFA en 2019 à 457 017 023 696 FCFA en 2020 ; soit une baisse de presque de moitié. Cette baisse est également constatée en Chine et aux Etats-Unis.

3.2 L'hôtellerie et restauration

Le Burkina Faso bénéficiait d'un secteur touristique revitalisé. Le secteur du tourisme depuis les cinq dernières années a été affaibli à cause des frais de la perception négative de la sécurité du pays et de l'augmentation des coûts de séjours, en particulier des visas. L'analyse des données sectorielles au niveau de l'hôtellerie permet de voir une certaine stabilisation soutenue par le secteur minier et les acteurs de développement, mais une diminution importante des visiteurs et des organisations touristiques ; l'abandon de projets d'investissement dans l'hôtellerie ou les arrêts d'extension témoignent de cette tendance. L'analyse au niveau des économies locales et sectorielles montrent que le secteur du tourisme & de l'hôtellerie, est l'un des secteurs qui est probablement le plus affecté. Sur un total de 1 800 membres, la moitié des membres de l'APHRB est à l'arrêt sur toute l'étendue du territoire.

Ainsi, ce secteur déjà affaibli par l'insécurité est une fois de plus sous l'impact négatif du COVID 19 avec :

- La fermeture de certains aéroports empêchant les touristes et autres clients potentiels de voyager ;
- La suspension des vols ;
- L'annulation des réservations ;
- Le confinement des populations ;
- Le report des réunions, manifestations et grandes rencontres (semaine de la culture, concerts etc..) ;
- Les factures impayées de l'Etat, soit plus de **cinq cent millions** de FCFA
- Les difficultés de paiement des salaires, charges sociales, impôts, frais de fonctionnement (électricité, eau, téléphone etc..) et prêts bancaires

Face à ses difficultés, il est nécessaire que des mesures soient prises par le Trésor, la DGI, la CNSS, l'APBEF pour :

- Régler les factures impayées des structures hôtelières ;

- Rééchelonner ou annuler certains de leurs impôts ;
- Rééchelonner leurs prêts ;
- Rééchelonner les charges sociales ;
- Leur apporter le soutien du FDBES ou du BRMN etc...

3.3 Le secteur agricole

L'impact du coronavirus sur le secteur agricole au Burkina Faso se manifeste à quatre niveaux à savoir l'approvisionnement en produits agricoles, les importations d'outils et d'intrants de production, le plan de la mise en œuvre des activités et de la production et du revenu des acteurs.

Dans le domaine de l'approvisionnement en produits agricoles, l'impact se traduit d'abord par la baisse des exportations de produits agricoles (coton, anacardes, sésame, produits maraichers, mangue, noix et beurre de karité, bétail-viande, etc.), du fait du ralentissement du transport et de la transformation dans les pays demandeurs. Ensuite l'on peut noter la baisse de la transformation de certains produits agricoles nécessitant l'utilisation d'intrants importés et enfin le ralentissement de la demande intérieure de matières premières agricoles par les unités de transformations des produits agro-pastoraux.

Au niveau des importations de moyens de production, l'impact du COVID-19 sur l'économie burkinabè passerait par une diminution des importations des intrants (engrais, produits de traitement...) et équipements agro-pastoraux entraînant la pénurie de ces produits sur le marché intérieur et par conséquent la flambée des prix de ces produits d'une part et le retard dans la mise à disposition des intrants et équipement aux producteurs d'autre part. La conséquence à moyen et long terme de ces difficultés pourrait être la baisse de la production agro-sylvo-pastorale.

Sur le plan de la mise en œuvre des activités, le COVID-19 entrainerait une réduction de la mobilisation des financements auprès des partenaires techniques et financiers des Organisations de Producteurs. Il pourrait également être à l'origine d'un rapatriement du personnel de certains partenaires techniques et financiers des Organisations de Producteurs et le ralentissement de l'exécution de certaines activités des acteurs du monde rural (ateliers, rencontres, voyage d'échanges d'expériences, Assemblées générales, etc.).

Enfin, au **niveau de la production et des revenus des producteurs, la maladie à coronavirus pourrait provoquer des situations de mévente** et de pertes des produits agricoles (fruits et légumes, produits laitiers, volaille) du fait des mesures de restriction concernant le regroupement des personnes (moins de 50 personnes) et la non fréquentation des marchés par des acheteurs venant de la sous-région. Il pourrait aussi entraîner une diminution des revenus des petits producteurs exerçant dans les domaines du petit commerce dans les marchés ainsi qu'un risque d'épuisement des stocks alimentaires paysans avec la baisse des importations alimentaires.

3.4 Le secteur de l'artisanat

L'impact de la maladie à coronavirus sur le secteur de l'artisanat peut être analysé à deux niveaux. Le premier niveau est en lien avec le fonctionnement des structures d'appuis aux artisans, en l'occurrence la Chambre des métiers de l'artisanat. Le second volet porte sur l'activité des entreprises artisanales elles-mêmes.

Tout d'abord au niveau du fonctionnement de la chambre des métiers de l'artisanat l'on peut noter comme impact de la maladie à coronavirus :

- les annulations ou les report des rencontres d'échanges avec les artisans, de même que certaines activités de collecte des données sur le secteur ;
- le ralentissement dans l'exécution du programme d'activités de la CMABF,
- le report des rencontres statutaires de l'institution car regroupant plus de 50 participants ;
- la mise en place de lignes budgétaires pour les dépenses liées aux mesures et dispositifs d'hygiène et de protection du personnel ;
- le ralentissement et le report des rencontres de partenariats avec des collaborateurs étrangers.

Pour ce qui concerne l'impact sur l'activité des entreprises artisanales, il se traduit par :

- la réduction drastique du taux de fréquentation des lieux de vente, de promotion d'objets d'art par les acheteurs et promoteurs ;
- la baisse des ventes et des exportations des produits artisanaux du fait de l'annulation des foires et autres manifestations de promotion, due à la pandémie ;

- la hausse des investissements dans le renforcement du dispositif d'hygiène sur les lieux de travail (masques, gans, produits désinfectant) renchérissant ainsi les coûts d'exploitation des entreprises artisanales ;
- la perturbation des chaînes d'approvisionnement en matière d'œuvre dans les domaines de la menuiserie métallique et bois ainsi que du BTP (nombre de pièces détachées et d'équipements proviennent de la Chine) ;
- la baisse de la demande notamment dans les métiers de dépannage ou de maintenance ;
- le renchérissement des coûts de certaines prestations, services et produits artisanaux dus à l'indisponibilité de certaines matières premières.
- La mise en chômage de nombreux acteurs directs et indirects du secteur de l'artisanat.

Face à cette situation, il serait impératif, dans la perspective de limiter les effets néfastes de la maladie sur le secteur, d'envisager un certain nombre de mesures, notamment :

- Envisager le télétravail pour le personnel administratif de la CMA-BF et autres structures d'appui au secteur ;
- repousser des délais de paiement d'échéances fiscales pour les artisans et entreprises artisanales ;
- tenir compte de ce cas de force majeure dans les délais d'exécution impartis pour ce qui concerne les marchés déjà conclus en mode MOD avec la CMA-BF,
- diligenter le règlement des factures desdits marchés pour aider les artisans à consolider leur résilience ;
- accompagner de la CMA-BF pour l'organisation de formations en E-marketing au profit des artisans ;

3.5 Le secteur de la distribution des produits de consommation courante

Au Burkina Faso, les marchés et yaars constituent les instruments clés de la distribution des produits de consommation courante. Ils sont des lieux physiques où se rencontrent différentes catégories d'acheteurs et des vendeurs qui proposent diverses marchandises. C'est le lieu par excellence où viennent s'approvisionner les ménages des classes populaires et moyennes des villes et campagnes en biens de consommation courante. De ce fait, les marchés et yaars présentent donc un risque plus élevé de propagation de la maladie en raison de multiples facteurs prédisposant à la transmission tels le surpeuplement, la promiscuité ; le manque d'accès à l'eau

courante propre pour l'hygiène des mains, etc. Il est donc indispensable que des dispositions soient prises afin de limiter la propagation de la maladie à partir de ces espaces d'échanges.

Les mesures à envisager dans ce sens pourraient consister notamment en :

- Des campagnes de sensibilisation au respect des règles élémentaires d'hygiène :
 - Se laver régulièrement les mains, si l'approvisionnement en eau courante propre fait défaut utiliser des gels hydro alcoolique ;
 - Accroître la distance entre les personnes (la séparation idéalement est d'un mètre au moins)
 - Ne pas se serrer la main et d'éviter les zones de repos communes ;
- Des campagnes d'informations à grande échelle avec des affiches et des crieurs publics dans les différentes langues pour une large communication sur le COVID 19.
- La fermeture des bars des débits de boisson des maquis et restaurants ainsi que les lieux de cultes.

3.6 Le secteur médical et pharmaceutique

Depuis son avènement au Burkina Faso, la maladie à coronavirus a induit bon nombres de perturbation à tous les niveaux du secteur pharmaceutique.

Au niveau international, on assiste à la fermeture progressive des frontières entre les pays, la réduction des flux d'approvisionnement avec le ralentissement (réduction du nombre et de la rotation des effectifs) voir l'arrêt de certaines usines de par le monde et également à des cas de rétention/réquisition des produits pharmaceutiques des pays producteurs au profit de leur propre population.

Au niveau national, on note des ruptures de stocks de certains produits pharmaceutiques liées à une augmentation accrue de leur consommation notamment en lien avec le coronavirus. Ces ruptures concernent notamment les équipements de protection individuelle (EPI) à savoir les solutions désinfectantes (gels hydro alcooliques) les masques de protections, les gants, les médicaments et les consommables, le matériel spécifique notamment de réanimations (respirateurs, etc.). Egalement, il a été noté une Inflation des prix des EPI lorsqu'ils étaient disponibles. Ces phénomènes observés sont dus à des insuffisances dans l'approvisionnement ; notamment dans la préparation et l'anticipation des besoins, mais aussi des insuffisances dans la production locale. Suivant l'évolution du contexte international on pourrait assister à des ruptures des autres produits en lien

avec d'autres pathologies prioritaires et courantes du Burkina Faso ainsi qu'à l'inflation de leur coût.

On peut noter également au plan national, des effets de sous-diagnostic (sous-estimation des cas officiels vis-à-vis des cas réels) et/ou de diagnostic tardif ainsi que des risques d'exposition du personnel de laboratoire. Cela est dû principalement à des insuffisances au niveau du plateau technique avec un seul Laboratoire national de référence (LNR) situé à Bobo Dioulasso (LNR grippe à l'IRSS bobo), des insuffisances dans la logistique (matériels pour le prélèvement, le conditionnement et le transport) et des insuffisances dans le briefing du personnel de laboratoire pour les prélèvements et la détection des cas.

3.6.1 Situation des stocks et besoins en approvisionnement

La situation globale des stocks ainsi que les prévisions prenant en compte des possibles évolutions du contexte international ont été évaluées par la CAMEG.

De façon spécifique, les besoins en approvisionnement d'intrants pharmaceutiques dans le cadre de la riposte au coronavirus sont évalués au minimum à **deux milliards deux cent quarante-neuf millions cent quarante-cinq mille sept cent soixante-cinq (2 249 145 765) F.CFA** et concerne l'achat de Médicaments et consommables, de produits de désinfection et de décontamination, de matériels médico technique et matériel de protection.

3.6.2 Mesures de facilitation pour les importations

En l'absence d'une production locale d'envergure capable de satisfaire les besoins de l'ensemble du pays, l'importation constitue le principal canal d'approvisionnement en produits pharmaceutiques et réactifs de laboratoire.

Ainsi, dans le contexte de la maladie à coronavirus, des mesures idoines ont pu être proposées et mis en œuvre.

Au niveau de l'ANRP, on peut noter la mise en place d'une procédure accélérée pour le traitement des dossiers de demande d'importation spécifique pour les produits entrant dans la prévention, le diagnostic et la PEC de la maladie à coronavirus. Par ailleurs, des mécanismes de collaborations ont été institués avec le Ministère en charge du commerce, en particulier le guichet unique du commerce pour accélérer la délivrance des autorisations spéciales d'importation et des déclarations préalables d'importation, toujours en lien avec le coronavirus. Il en est de même avec le Ministère en charge de l'économie et des finances à travers les services de douane

avec l'existence d'un mécanisme de dérogation pour l'enlèvement des produits en situation d'urgence.

3.6.3 Proposition de mesures de mitigation

A court termes il s'agira d'assurer l'approvisionnement en produits pharmaceutiques dans le contexte de fermeture des frontières.

La réalisation de cette recommandation passera par :

- a. Un plaidoyer au plus haut niveau pour garantir des voies d'approvisionnements entre les pays aux meilleurs prix et dans des quantités suffisantes.
- b. La mise en place de mesures transitoires exceptionnelles permettant l'accélération des procédures d'importation au plan national concernant l'importation de produits pharmaceutiques de façon globale et non uniquement pour le cas spécifique du Coronavirus. Cela concerne notamment :
 - L'accélération des procédures d'obtention des autorisations spéciales d'importation et des déclarations préalables d'importation ;
 - La mise en place d'un dispositif d'enlèvement immédiat au port douanier avec des mécanismes de régularisation.
- c. La préparation locale des produits entrant dans la prévention du coronavirus notamment des solutions désinfectantes et des masques. Concernant les solutions désinfectantes, des actions ont déjà été initiées. En effet :
 - Une note circulaire de l'ANRP sur les dispositions à prendre pour la dispensation des solutions désinfectantes accompagnées de la procédure de production a été transmise à l'ensemble des pharmaciens titulaires d'officine, des pharmaciens responsables de pharmacie hospitalière, pharmaciens responsable de dépôt répartiteur de district.
 - la DGAP a assuré la dotation en intrants de production et procédé à des appuis techniques aux structures pour la réalisation de la production.
 - Il s'agira de veiller à l'ancrage de cette pratique de production au niveau des points de prestation et veiller également aux respects des bonnes pratiques de fabrication et à la qualité des solutions produites.

A moyen et long termes il s'agira de parvenir à l'implantation d'unités de production locales capables de satisfaire les besoins nationaux en produits pharmaceutiques essentiels.

Les principales entraves à la production locale sont :

- Le coût élevé de l'énergie et de l'eau constitue d'un grand facteur limitant notamment dans un contexte environnemental marqué par de fortes chaleurs. Cela nécessite des installations coûteuses en investissement et en charges de fonctionnement.
- La réglementation actuelle en matière de taxes douanières ne favorise pas la production locale. En effet, qu'il s'agisse de médicaments traditionnels améliorés ou des produits modernes, la production locale rencontre un certain nombre de freins à savoir principalement : L'absence d'avantages fiscaux et d'incitation à la préférence nationale pour les produits fabriqués localement ainsi que l'absence d'exonération de taxes douanières à l'importation pour intrants de production (matières premières, articles des conditionnement, réactifs), contrairement aux produits finis pharmaceutiques.

La réalisation de cette recommandation passera par la mise en place de réformes structurantes permettant de lever ces principales entraves.

4 MESURES DE MITIGATION ET PLAN D'ACTION

Il ressort plus haut que cette pandémie aura des conséquences dommageables sur l'économie nationale. Les entreprises déjà sous tension en raison de la crise sécuritaire pourraient vite se retrouver dans une situation compliquée où leur survie est même menacée. Pour y faire face, des mesures doivent être prises pour atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et assurer la continuité de l'exploitation des entreprises. Ces mesures portent sur les facilités de ravitaillement en produits finis ou matières premières, l'allégement des charges d'exploitation, etc.

En plus des mesures urgentes, une réflexion approfondie devra permettre d'engager des mesures de moyen et long termes pour une réorientation industrielle et permettre à l'industrie locale de pourvoir aux besoins essentiels de consommation du pays.

4.1 Mesures de surveillance de la chaîne d'approvisionnement et de fluidification des corridors

Tableau 2 : Mesures de surveillance de la chaîne d’approvisionnement

Mesures	Responsables	Echéances
Etablir la liste des 20 plus gros importateurs de produits de grande consommation et leur faire bénéficier de mesures incitatives (fiscales et douanières notamment) afin de constitution d’un stock de sécurité couvrant une période assez étendues	CCI-BF, DGI, DGD	31 mars
Evaluer les stocks de produits de grande consommation appartenant aux opérateurs burkinabè et disséminés dans les magasins de la sous-région et procéder à leur rapatriement au Burkina.	CCI-BF, CBC, MCIA, Importateurs	31 mars
Evaluer chaque semaine les encours transport et stocks par corridor : Nombre de camions chargés, stocks disponibles dans les ports, Tonnage maritime embarqué, et communiquer ces états au Comité d’analyse et de Décision	CBC, DGD	Toute la période de crise
Mettre en place un pool de transporteurs/ Camions de crise ou procéder à la réquisition d’une flotte d’ensemble articulés et les agréer pour le transport en situation de crise	MTMUSR, MCIA	15 avril
Eradiquer toutes formes de tracasseries sur les cargaisons de produits de grande consommation	EMGN, DGPN, Police des Polices	Toute la période de crise
En cas de fermeture intégrale des frontières projetée par les pays voisins, négocier des couloirs spéciaux d’approvisionnement dédiés aux produits de grande consommation en collaboration avec le ministère en charge de l’intégration Africaine, les commissions de l’UEMOA et de la CEDEAO	CBC, MIABE, MCIA, CCI-BF	31 mars
Veiller à la célérité des évacuations des marchandises en privilégiant les produits de grande consommation	Représentations CBC	Toute la période de crise
Mettre en place un couloir aérien pour certains produits sensibles tels que les médicaments, les masques, les gels désinfectants etc.	CCI-BF, MCIA	15 avril
Mettre en place le système de transport spécial sous escorte en cas de fermeture intégrale des frontières terrestres.	MTMUSR, MINSECU, DGD	15 avril
En cas de fermeture intégrale des frontières maritimes, privilégier une approche régionale de solidarité au niveau UEMOA et CEDEAO pour renforcer les stocks de sécurité.	MIABE, MAEC	15 avril
Suspendre pour une période déterminée les transports internationaux de voyageurs par voie terrestre pour permettre la focalisation des efforts sur le transport de marchandises de première nécessité.	MTMUSR, MINSECU	31 mars
Evaluer périodiquement chacune des mesures et les adapter constamment à l’évolution de la pandémie tant au plan national, régional que mondial	MCIA, CCI-BF	Toute la période de crise

4.2 Mesures d'évaluation du stock de sécurité des produits essentiels

4.2.1 Etat des lieux des stocks de sécurité

Une évaluation du niveau des stocks des produits de grande consommation a été faite afin de déterminer la période de couverture des besoins alimentaires des populations par ces stocks, et ce en vue de prendre des mesures coercitives. De façon pratique, il s'est agi :

- d'organiser une rencontre d'échanges avec les commerçants grossistes afin de leur expliquer le bien fondé des statistiques. Cette rencontre s'est tenue le mercredi 18 mars 2020 à partir de 16 heures dans la salle de conférence du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- de relever les stocks des produits de grande consommation auprès de ces commerçants grossistes ;
- de procéder à une analyse des données collectées en les comparant à la consommation nationale.

Les données relatives aux stocks de ces produits de grande consommation ont été collectées auprès d'un échantillon de &é importateurs sur un potentiel de 32, ce qui a permis par extrapolation d'estimer les quantités consignées dans les tableaux ci-après :

Tableau 3 : Etat consolidé des stocks des produits de grande consommation à la date du 18 mars 2020

Désignation	Stock magasin	Stocks en douane	Stocks aux ports				Total
			Abidjan	Lomé	Téma	Cotonou	
Huile alimentaire (en tonnes)	4 040,18	679,5	27 756,63	2 526,96	4 092,75	0	39 096
Riz importé (en tonnes)	106 207,11	3 610,5	21 300	49 800	0	5 250	186 167,61
Sucre (en tonnes)	67 502,32	1 545	2 400	25 650	0	0	97 097,32

Source : DGRCP/MCIA

Tableau 4: Evaluation de la consommation nationale des produits de grande consommation à la date du 18 mars 2020

Désignation	Stock total (stocks magasin + douane + Ports)	Consommation mensuelle (en tonne)	Durée de consommation	Commentaires
Huile alimentaire (en tonnes)	39 096	9 000	4,3	Quatre (04) mois de consommation
Riz importé (en tonnes)	186 167,61	70 000	2,66	Environ trois (03) mois de consommation
Sucre (en tonnes)	97 097,32	10 000	9,70	Environ dix (10) mois de consommation

Source : DGRCP/MCIA

4.2.2 Mesures à entreprendre en matière d'évaluation des stocks de sécurité

Tableau 5 : Mesures d'évaluation du stock de sécurité des produits essentiels

N°	Mesure	Responsable	Echéance
1.	Actualiser la liste des produits de grande consommation	MCIA/MS	23 mars 2020
2.	Rencontrer les plus gros importateurs et distributeurs de produits de grande consommation	PM/MCIA/MINEFID/MTMU/CCI-BF	Immédiat
3.	Mettre en place un système efficace de collecte des données relatives aux stocks des produits de grande consommation	MCIA/CBC/IMPORTATEURS	23 mars 2020
4.	Évaluer régulièrement le niveau de stock de sécurité par produit essentiel	MCIA/CBC/MINEFID	Permanent
5.	Intensifier les contrôles et lutter contre le stockage clandestin des produits de grande consommation	MCIA	Permanent

4.3 Mesures de réorientation industrielle

En adoptant le 20 juillet 2016, le PNDES, comme unique référentiel de planification du développement à l'horizon 2020, le Gouvernement a fixé le cap sur le développement durable, résilient, inclusif et créateur d'emplois décents. Cette volonté politique a été assortie de l'adoption d'une Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) dont La vision est de « promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique

d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajouté et d'emplois décents principalement dans la transformation des matières premières locales ».

La situation actuelle conforte les choix stratégiques opérés par le gouvernement à travers la SNI pour promouvoir le maillage du territoire par des unités industrielles qui transforment le potentiel du secteur primaire pour tout d'abord répondre au besoin de l'économie domestique et par la suite conquérir des parts de marché au niveau sous-régional et international. L'option sera faite sur les petites et moyennes industries (PMI) non hautement capitalistique en raison des opportunités qu'offre l'évolution technologique pour l'implémentation de ces genres d'unités.

Dans cette dynamique, le contexte actuel qui a mis à nu la dépendance de notre système sanitaire vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, impose l'orientation du pays vers le développement d'unités de production de produits pharmaceutiques en exploitant non seulement les opportunités offertes par le code des investissements, mais aussi les facilités offertes par les ADPIC et naturellement d'autres mesures d'accompagnement spécifiques que le Gouvernement pourrait consentir à cet effet. Cela permettrait de réduire la vulnérabilité du pays en matière d'approvisionnement en soluté, détergents, compresses, bandes et en produits pharmaceutiques de base pour les maladies récurrentes telles le paludisme.

4.4 Mesures de soutien à l'économie

En dépit de l'environnement économique international difficile marqué par la pandémie du coronavirus couplé au contexte national d'insécurité, l'économie burkinabè continue de réaliser d'importants progrès, mais pourrait être fragilisée par cette pandémie.

Le résultat combiné de ces deux situations peut avoir comme résultante une contreperformance des entreprises et partant une baisse du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population.

Prenant en considération ces éléments, l'adoption de mesures visant à soutenir l'économie et à réduire le coût de la vie s'impose actuellement au Burkina Faso.

Afin d'aider les entreprises burkinabè à faire face aux conséquences que peut avoir le coronavirus sur leurs activités économiques, des mesures économiques et mécanismes financiers sont proposés :

- Mettre en place un mécanisme de mise au chômage temporaire d'au moins un mois calendaire prorogeable en fonction de l'évolution nationale ;
- Revoir les échéances de versements de la TVA facturée et non encaissée ;
- Rééchelonner les délais de paiement des taxes et impôts pour les entreprises ;

- Intensifier le contrôle des prix, de la qualité et de la quantité des produits de grande consommation.

En sus, des mesures de facilitation de l'approvisionnement et de la distribution de certains produits peuvent être envisagées. Aussi, les mécanismes pouvant permettre de contenir la poussée inflationniste doivent être mis en place.

Tableau 6 : Propositions d'actions sur les produits de grande consommation

N°	Produits	Actions proposées	Cibles	Incidences financières (FCFA)	Date de mise en œuvre
1.	Gels, solutions hydro-alcooliques et gants	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les prix ; - Rendre disponible et accessible. 	Consommateurs	PM	Immédiat
2.	Hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du prix au consommateur d'au moins 25F/L 	Consommateurs	-30 167 156 250	2020
3.	Matériaux de construction (ciment, fer à béton et tôles)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le prix de la tonne de ciment de 5000F ; - Réduire le prix du fer à béton de 10000F la tonne. 	Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - 12 500 000 000 (gain pour la population dans la consommation du ciment) - 2 000 000 000 (gain pour la population dans la consommation du fer à béton). 	2020
4.	Sucre, huiles alimentaires et Savon de ménage	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le prix du sucre de 800F à 750 F le paquet. - Intensifier la lutte contre la fraude avec l'implication de toutes les structures concernées ; - Voir la faisabilité de la suppression de la TVA sur la graine de coton. 	Consommateurs	-936 000 000 au titre de la TVA sur les graines de coton ;	2021
5.	Céréales locales	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les capacités de stockage de la SONAGESS et l'approvisionner conséquemment la SONAGESS en stock de sécurité ; - Limiter l'exportation des céréales 	Consommateurs	-3 000 000 000	2020
6.	Pain, farine de froment Pâtes alimentaires et lait	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la fiscalité (droits de douane) sur la farine de froment et le lait ; 	Consommateurs	-Perte sur les recettes liées à la révision de la fiscalité.	2020
7.	Riz	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre l'importation du riz à ASI ; - Revoir les droits de douane sur le riz 25% brisure et 25% taux d'humidité 	Consommateurs	-Manque à gagner par l'Etat en fonction du taux qui sera proposé	2020

Tableau 7 : Actions à entreprendre à moyen terme

N°	Actions proposées	Cibles	Incidences financières	Date de démarrage
Secteur commerce				
1.	Opérationnaliser l'initiative 100 produits certifiés	Consommateurs	165 000 500	2020
2.	Mettre en place une centrale d'achat de produits de grande consommation	Commerçants, consommateurs, société civile	48 000 000 000	2021
3.	Mettre en place un système d'évaluation de la conformité des produits avant embarquement	Consommateurs	PM	2021
Secteur industrie				
4.	Remettre à niveau au moins trois unités industrielles en difficulté	Industriels	L'incidence financière sera connue après les études de faisabilité	2020/2021
5.	Faire adopter la loi sur les zones industrielles pour éviter les spéculations et les changements de destination	Industriels	PM	2020
Secteur artisanat				
6.	Veiller à l'application de l'arrêté sur la promotion de l'utilisation du Faso Danfani labélisé lors des manifestations officielles	Artisans, officiels et Administration	PM	2020
7.	Promouvoir les artisans et les PME/PMI en leur accordant 15% des marchés publics.	Etat et artisans	PM	2021

Pour réunir les chances de succès de ces mesures, des dispositions d'accompagnement doivent être prises. Il s'agit de :

- Œuvrer à mieux maîtriser la chaîne de distribution des importateurs et des industriels pour s'assurer que la baisse des prix est convenablement répercutée au consommateur ;
- Renforcer les contrôles sur le marché afin de suivre les prix et de veiller à la qualité des produits tout au long du circuit de production et de distribution ;
- Moduler la politique d'autorisation des importations en fonction de la consommation nationale et des capacités de productions des unités locales et

améliorer la traçabilité des opérations d'importations et de la mise en consommation ;

- Sensibiliser les transformateurs et les importateurs à la réalisation d'efforts de gestion interne de leurs entreprises pour en améliorer la compétitivité ;
- Mener une étude visant la réduction de la fiscalité intérieure et de porte sur les produits de grande consommation.

4.5 Mesures de promotion de la consommation des produits locaux

Tableau 8 : Mesures visant à assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits de première nécessité

N°	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
1.	Identifier les stocks de produits de grande consommation	Connaître la capacité réelle du pays à faire face à la demande	Les stocks disponibles des produits de grande consommation sont suivis	DGCREF / MCIA	permanent	PM
2.	Assurer le contrôle régulier et permanent des prix des produits de grande consommation	Eviter une flambée des prix des produits	Le niveau des prix des produits de premières nécessités est maîtrisé	DGCREF / MCIA	permanent	PM
3.	Réguler le volume des achats des produits de premières nécessités par consommateurs	Réduire les risques de spéculation et de pénuries des produits de premières nécessités. Un arrêté	de régulation des volumes d'achats des produits de première nécessité par consommateur est pris	MCIA	30 mars	PM
4.	Organiser le marché des produits des filières porteuses	Assurer le bon fonctionnement du marché par les contrôles et interventions nécessaires.	Le marché des produits des filières porteuses est organisé	Permanent	PM	DGC BMCRF CNCC et MAAH

N°	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
5.	Diligenter l'adoption du projet de loi portant organisation des marchés de la commercialisation et de la transformation des produits des filières porteuses au Burkina	Doter le marché de ces filières d'un cadre juridique qui facilite toutes les mesures de développement et de valorisation.	Une loi portant organisation des marchés de la commercialisation et de la transformation des produits des filières porteuses au Burkina Faso est adoptée	Fin avril	PM	DGC – SG GCM - AN
6.	Faire une évaluation des disponibilités des produits locaux	Disposer de statistiques fiables et actualisées pour mieux orienter les actions gouvernementales.	Une évaluation des disponibilités des produits locaux est faite.	Permanent	PM	DGRCP – BMCRF - DGC
7.	Rendre accessible les produits locaux aux populations	Permettre aux populations de se procurer lesdits produits à des prix raisonnables et prévenir la spéculation.	Les produits locaux sont accessibles aux populations.	Permanent	PM	MCIA
8.	Créer des points de vente spécifiques de produits locaux dans les communes	Permettre aux consommateurs d'être informés sur la géo localisation des points de ventes des produits locaux et donner de la visibilité aux produits.	Des points de vente spécifiques de produits locaux dans les communes sont créés.	Permanent	PM	MCIA
9.	Renforcer les stocks de sécurité et d'intervention de la SONAGESS	Sécuriser l'approvisionnement durable du pays en denrées alimentaires.	Les stocks de sécurité et d'intervention de la SONAGESS sont renforcés.	Permanent	PM	MINEFID MAAH MACIA

N°	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
10.	Mettre en œuvre une stratégie de communication marketing sur les produits locaux	Susciter l'engouement des Burkinabè sur les produits locaux afin de provoquer un changement des habitudes de consommation.	Une stratégie de communication marketing sur les produits locaux est mise en œuvre.	Permanent	PM	MCIA MCRP SIG MPTIC
11.	Renforcer le commerce électronique	Promouvoir les échanges en ligne afin d'éviter les contacts physiques.	Le commerce électronique est renforcé.	Avril	PM	MCIA MENP
12.	Faciliter l'accès aux financements des promoteurs d'entreprises de vente en ligne	Inciter à la création de plateformes de ventes en ligne.	L'accès aux financements des promoteurs d'entreprises de vente en ligne est facilité.	Avril	PM	MCIA - MINEFID
13.	Créer une plateforme de vente en ligne des produits pharmaceutiques	Eviter les contacts physiques occasionnés par les rassemblements devant les pharmacies.	Une plateforme de vente en ligne des produits pharmaceutiques est créée.	Permanent	PM	MS MCIA
14.	Renforcer les capacités des acteurs en communication marketing	Faciliter l'écoulement des produits par les acteurs eux-mêmes.	Les capacités des acteurs en communication marketing sont renforcées.	Permanent	PM	MCIA
15.	Adapter les textes relatifs à la commande publique pour encourager l'accès des produits locaux	Faciliter l'accès des produits locaux à la commande publique.	Les textes relatifs à la commande publique sont réadaptés pour encourager l'accès des produits locaux.	Juillet 2020	PM	MINEFID - MCIA

N°	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
16.	Interdire temporairement les importations de friperie (source potentielle de propagation des germes de maladies)	Réduire les risques de contamination aux maladies.	Les importations de friperie (source potentielle de propagation des germes de maladies) sont temporairement interdites.	Avril	PM	MCIA MS MEEVCC
17.	Soutenir les initiatives nationales de production de produits biomédicaux	Réduire la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis de l'extérieur en matière de produits bio médicaux.	Les initiatives nationales de production de produits biomédicaux sont soutenues.	Permanent	PM	MCIA – MS – MINEFID
18.	Réguler la sortie des denrées alimentaires	Prévenir les ruptures des stocks.	La sortie des denrées alimentaires est régulée.	Mars	PM	MCIA – MAAH – MINEFID
19.	Elaborer et vulgariser un guide et un répertoire de mets locaux	Vulgariser les mets locaux et leurs techniques culinaires en vue de susciter le changement d'habitudes alimentaires.	Un guide et un répertoire de mets locaux sont élaborés et vulgarisés.	Mai	PM	MCIA MRSI MCAT MFASSN
20.	Renforcer les capacités des distributeurs de produits locaux	Donner de la visibilité aux produits locaux dans les rayons des alimentations.	Les capacités des distributeurs de produits locaux sont renforcées.	Permanent	PM	DGC
21.	Doter le ministère du commerce de spécialistes en marketing (recruter et/ou former les agents)	Permettre au MCIA de mieux encadrer les acteurs dans la promotion des produits locaux.	Le ministère du commerce est doté de spécialistes en marketing (recruter et/ou former les agents).	Permanent	PM	DGC

N°	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
22.	Mettre en place de façon ciblée des industries de production de produits de première nécessité	Promouvoir la production locale des biens de première nécessité afin de réduire la dépendance de l'extérieur.	La mise en place ciblée d'industries de production de produits de première nécessité est faite.	Permanent	PM	MCIA
23.	Diligenter la mise en place de la centrale d'achat des produits de grande consommation	Rendre disponibles et accessibles les produits locaux	La mise en place de la centrale d'achat des produits de grande consommation est diligentée.	Déc 2020	PM	MCIA
24.	Diligenter la mise en place du marché de gros de Bobo	Rendre disponibles et accessibles les produits du frais.	La mise en place du marché de gros de Bobo est diligentée.	2020	PM	BSPP – MCIA - MINEFID
25.	Développer une industrie pharmaceutique au Burkina Faso	Réduire la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis de l'extérieur et lutter contre la hausse des prix liée aux aléas internationaux.	Une industrie pharmaceutique au Burkina Faso est développée.	Permanent	PM	MCIA – MS MINEFID
26.	Identifier des acteurs locaux spécialisés dans la vente en lignes des produits	Créer un répertoire d'acteurs crédibles	Les acteurs de la vente en ligne sont identifiés et suivis	31 mars	PM	DGC MEBF CCI-BF AFP-PME
27.	Créer un mécanisme d'encadrement et de suivi des transactions financières en ligne	Garantir la sécurité des transactions financières	Le mécanisme est mis en place	31 mars	PM	DGC APBEP MDENP Opérateurs mobile money CCI-BF

N°	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
28.	Mettre en place un programme de renforcement des capacités des acteurs de la vente en ligne (PRCAVL) pour une distribution sécurisée des produits	Les acteurs sont outillés pour une meilleure gestion des systèmes de vente en ligne Les moyens logistiques des acteurs sont renforcés pour le développement de leurs circuits de distribution	Le PRCAVL est disponible	31 mars	PM	DGC MEBF CCI-BF AFP-PME MINEFID
29.	Identifier des acteurs locaux spécialisés dans la vente en lignes des produits	Créer un répertoire d'acteurs crédibles	Les acteurs de la vente en ligne sont identifiés et suivis	31 mars	PM	DGC MEBF CCI-BF AFP-PME
30.	Assurer le contrôle régulier et permanent des prix des produits de grande consommation	Eviter une flambée des prix des produits	Le niveau des prix des produits de premières nécessités est maîtrisé	permanent	PM	DGCREF / MCIA
31.	Réguler le volume des achats des produits de premières nécessités par consommateurs	Réduire les risques de spéculation et de pénuries des produits de premières nécessités	Un arrêté de régulation des volumes d'achats des produits de première nécessité par consommateur est pris	30 mars	PM	MCIA

Tableau 9 : Mesures visant à promouvoir la vente en ligne pour une distribution sécurisée des produits de grande consommation

N°	Actions	objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
1.	Identifier des acteurs locaux spécialisés dans la vente en lignes des produits	Créer un répertoire d'acteurs crédibles	Les acteurs de la vente en ligne sont identifiés et suivis	DGC MEBF CCI-BF AFP-PME	31 mars	PM

N°	Actions	objectifs	Résultats attendus	Structures responsables	échéances	Coûts
2.	Créer un mécanisme d'encadrement et de suivi des transactions financières en ligne	Garantir la sécurité des transactions financières	Le mécanisme est mis en place	DGC APBEP MDENP Opérateurs mobile money CCI-BF	31 mars	PM
3.	Mettre en place un programme de renforcement des capacités des acteurs de la vente en ligne (PRCAVL) pour une distribution sécurisée des produits	Les acteurs sont outillés pour une meilleure gestion des systèmes de vente en ligne Les moyens logistiques des acteurs sont renforcés pour le développement de leurs circuits de distribution	Le PRCAVL est disponible	DGC MEBF CCI-BF AFP-PME MINEFID	31 mars	PM
4.	Réaliser une campagne de promotion du système d'approvisionnement en ligne	Informer et sensibiliser la population	Un plan de communication est conçu et mis en œuvre	MCIA	10 avril	PM

4.6 Mesures communautaires et internationales

La pandémie du coronavirus faisant craindre des difficultés d'approvisionnement sur de nombreux produits pharmaceutiques, de consommables médicaux et d'autres produits de grande consommation.

L'arrêt des usines de fabrication et les restrictions des transports, combinés aux contingentements des pays exportateurs de ces médicaments vont craindre le pire

A titre d'exemple,

- L'Union Européenne a annoncé qu'elle limitait les exportations de masques et d'autres équipements médicaux de protection, afin de garantir son propre approvisionnement face à la pandémie de nouveau coronavirus.
- L'Inde qui est un des plus grands exportateurs pour le Burkina Faso, a décidé de limiter l'exportation de 26 médicaments et principes actifs pharmaceutiques.

Ces mesures interviennent dans un contexte où ces pays craignent des tensions sur leurs approvisionnements, alors que la Chine fournit l'essentiel des principes actifs aux fabricants de médicaments génériques.

Pour pallier les problèmes, le Burkina Faso doit développer des initiatives pour obtenir des mesures dérogatoires.

Ces actions pourraient être envisagées à un niveau bilatéral de façon direct ou dans un cadre communautaire.

- Engager des négociations avec des gouvernements amis pour la fourniture des pays plus vulnérables des équipements de protection individuelle comme des vêtements, des protecteurs faciaux, des masques, des lunettes de protection et des gants ;
- Exploiter les avantages accordés aux Pays les moins avancés pour la production des produits pharmaceutiques dans un pays tiers. Dans notre cas, la Chine ou l'Inde pourraient offrir une alternative ;
- Provoquer des concertations avec les pays membres de l'UEMOA pour la définition de couloirs de ravitaillement en produits essentiels même si ceux-ci venaient à fermer leurs frontières terrestres ;
- Prospector dans les pays voisins ayant une façade maritime pour l'approvisionnement en denrées de première nécessité.

5 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Sur le plan communicationnel, des actions d'information et de sensibilisation ont déjà été menées.

Des mesures de protection ont été également édictées et des supports de sensibilisation produits et distribués/diffusés (affiches, insertions presse, communiqués de presse, spots télévisuel et radiophonique dans les principales langues). Dans la même dynamique, des rencontres d'information spécifiques ont été organisées (rencontre d'information et de sensibilisation avec les hommes d'affaires organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, rencontre avec les acteurs du secteur des transports animés par le Ministre en charge des transports, rencontre avec les acteurs du secteur privé animée par le Ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, etc.).

En outre, le conseil des Ministres en sa séance ordinaire du mercredi 11 mars 2020 a pris d'importantes décisions à savoir :

- L'adoption du rapport relatif au Plan de préparation et de riposte à une épidémie de COVID-19 au Burkina Faso dont les objectifs sont l'accroissement des capacités

des intervenants dans la surveillance des points d'entrée ; la prise en charge des cas de COVID-19 ;

- La promotion des mesures de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et dans les communautés ; le renforcement de la coordination intersectorielle.
- Le renforcement des campagnes d'information sur les bonnes pratiques de prévention ;
- La mise en place d'un Conseil de coordination de la mise en œuvre du Plan de préparation et de riposte à une épidémie de COVID-19 présidé par SEM. le Premier Ministre ;
- La suspension jusqu'au 30 avril 2020 de tout évènement d'envergure dans le but de limiter les risques de contacts directs de personnes, sources de grande propagation de germes.

Face à l'évolution de la situation marquée par un accroissement des cas d'infection, le Ministre de la Communication et des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement a annoncé le samedi 14 mars 2020, la fermeture des établissements d'enseignements préscolaires, primaires, post- primaires et secondaires, professionnels et universitaires, du lundi 16 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 sur toute l'étendue du territoire national. Sont également interdits, les regroupements de plus de 50 personnes.

Nonobstant les mesures prises par le Gouvernement et les multiples rappels et interpellations, il ressort de façon constante (jusqu'au lundi 16 mars 2020) qu'une bonne partie de la population avait une perception autre de la maladie. En effet, des stéréotypes, préjugés, idées reçues et fausses informations (infox), par le canal de la rumeur, ont circulé mettant en doute la crédibilité du Gouvernement.

Les syndicats engagés dans la lutte contre l'élargissement de l'IUTS sur les primes et indemnités ont perçu la mesure portant suspension des manifestations d'envergure et la fermeture des établissements d'enseignement comme étant une manœuvre du Gouvernement pour briser leur lutte.

Sur les réseaux sociaux, des messages et vidéos tendant à faire croire que le Covid-19 ne résiste pas à la chaleur ou n'infecte pas les personnes à la peau noire ont été largement partagés.

Des citoyens se sont également déclarés capables de guérir la maladie à partir de décoctions et autres plantes.

Par ailleurs et en sus des fausses informations véhiculées çà et là, des critiques acerbes ont été formulées contre le Gouvernement dont la communication est jugée inefficace. Les principales critiques enregistrées sont :

- Le choix « discriminatoire » des secteurs d'activités concernés par la suspension ou fermeture (pourquoi fermer les établissements d'enseignement ou interdire les regroupements de plus de 50 personnes et ignorer les lieux de culte, marchés, yaars, véhicules de transport en commun, restaurants, événements sociaux, etc.)
- La non fermeture des points d'entrée particulièrement les aéroports qui accueillent des centaines de personnes ayant séjourné, pour la plupart, dans des pays à fort risque ;
- Le non-respect des mesures par certaines personnalités publiques qui auraient tenu des rencontres ayant réuni ou mobilisé plus de 50 personnes ;
- Le déficit de communication du Gouvernement sur l'évolution, au jour le jour, de la situation (état des personnes contaminées et prises en charge, résultats des tests effectués sur les personnes « suspectes ») ;
- La mauvaise gestion de la communication de crise et l'impression d'une absence de solidarité gouvernementale (sentiment que la Ministre de la Santé est abandonnée à elle-même et est seule à porter cette communication) ;
- La diffusion d'informations contradictoires par rapport à des questions importantes (le lundi 16 mars dans la soirée, la Ministre de la Santé annonce qu'un citoyen chinois en provenance de Chine et affecté par le Covid-19 est arrivé à bord d'un avion au motif de vouloir se soigner au Burkina Faso. Deux autres passagers chinois ont été exfiltrés en plus du prétendu malade et les autres passagers placés en quarantaine dans un hôtel. Le lendemain, un communiqué officiel du Gouvernement informe que les trois chinois ont été soumis à un test qui s'est révélé négatif).

Suite à cette analyse diagnostique et au regard de l'évolution inquiétante de la situation, il est impérieux qu'une stratégie de communication de crise soit élaborée pour servir de référentiel à la communication gouvernementale. La présente recommandation de communication vise à accompagner la mise en œuvre des éventuelles mesures devant permettre une résilience des entreprises face aux effets néfastes de la pandémie.

La stratégie de communication visera à informer et sensibiliser les acteurs du secteur privé sur les mesures de protection contre le Covid-19.

Cette stratégie permettra également de :

- Diffuser et vulgariser les mesures d'ordre général de protection contre le Covid-19 ;
- Elaborer et diffuser des messages d'information et de sensibilisation spécifiques à chaque secteur d'activité (commerce, transport, hôtellerie, restauration, etc.) ;
- Informer sur les mesures spécifiques devant soulager et améliorer la résilience des entreprises ;
- Surveiller la mise en œuvre de ces mesures pour éviter l'anarchie ;
- Conscientiser le secteur privé sur l'important rôle qu'il doit continuer de jouer pour assurer l'approvisionnement du pays en denrées (alimentaires, pharmaceutiques, biens de consommations divers, etc.) ;
- Sensibiliser le secteur privé sur la nécessité de sa contribution continue à la création de richesses et à une solidarité nationale.

Ces actions de communication auront pour cibles :

- Les structures d'appui au secteur privé ;
- Les associations et groupements professionnel du secteur privé burkinabè ;
- Les opérateurs économiques (importateurs, exportateurs, industriels, commerçants, miniers, etc.) ;
- Les transporteurs routiers ;
- Les banques, assurances ;
- Les Ministères et Institutions (Ministère en charge des transports, Ministère en charge des finances, Ministère en charge du commerce, etc.) ;
- La ligue des consommateurs et associations dérivés ;
- Les acteurs de la société civile et autres leaders d'opinion ;
- Les médias nationaux et internationaux ;
- Les organisations sous régionales (CEDEAO, UEMOA)
- Les partenaires techniques et financiers ;
- Les citoyens burkinabè.

En cette période de crise sanitaire à tendance humanitaire, la communication devra reposer sur les principes ci-dessous :

- **Une bonne coordination de l'information publique par la mise en place urgente d'une Cellule de Communication de Crise (CCC).** Aux côtés du Conseil de coordination de la mise en œuvre du Plan de préparation et de riposte, cette Cellule sera le point central de la gestion et de la communication de crise ; à ce titre, elle aura pour mission principale de collecter, traiter et diffuser toute information relative au Covid-19, de faire la situation de la maladie au Burkina Faso

et de la communiquer aux populations, d'élaborer les messages d'information et de sensibilisation, de choisir les canaux et supports adaptés pour la diffusion, de mettre en place une unité de veille et de réponse aux éventuels appels (besoin d'information), etc. La CCC sera présidée par le Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et composée d'experts en communication et de médecins spécialisés. Sa composition devra être allégée pour lui permettre d'être réactive et efficace. Deux porte-paroles attirés devront être identifiés. Le premier s'exprimera sur les aspects liés à la crise sanitaire et aux mesures de protection. Et le second, sur les aspects liés aux décisions et mesures politiques et sociales. En cas de nécessité, le Premier Ministre ou le chef de l'Etat interviendront. Une parfaite cohérence devra exister dans les différents discours tenus par les intervenants ; les contradictions et hésitations devront disparaître pour faire place à une communication permanente qui fera échec à la rumeur.

- **Une reconquête de la confiance des populations.** La Cellule de Communication de Crise devra travailler à reconquérir la confiance des populations qui, en pareille circonstance, ne demandent qu'à être tenues informés de l'évolution de la situation. Les informations à diffuser doivent être avérées. En effet, quelle que soit l'évolution de la situation, rien ne doit être caché aux citoyens. Les autorités politiques, leaders religieux et coutumiers, ainsi que les personnes de ressource devront donner le bon exemple par un respect strict des consignes. Des actes concrets devront accompagner les discours tenus, lesquels discours devront être des réponses aux attentes des populations. Les messages devront être accessibles (compréhensibles) par tous.
- **L'instauration d'une compassion individuelle et d'une solidarité nationale.** La compassion et la solidarité sont des sentiments à promouvoir. Contrairement à certaines catastrophes qui touchent souvent une partie de la population, le Covid-19 peut infecter toute personne sans distinction ni discrimination. D'où l'absolue nécessité de prendre conscience du niveau de vulnérabilité de chacun et donc, d'une compassion naturelle et d'une solidarité agissante à promouvoir. Pour ce faire, il est important que les réformes qui divisent soient suspendues ou reportées (Cf. les mesures prises en France). Par contre, des mesures exceptionnelles peuvent être prises pour soutenir certains secteurs d'activités jugés stratégiques ou vitaux. Les bénéficiaires de ces mesures devront, en retour, faire preuve de patriotisme et de solidarité vis-à-vis de leurs concitoyens. Des mesures sociales

peuvent également être prises en faveur des couches les plus vulnérables. Des initiatives de collecte de fonds ou de soutien multiforme devront être encouragées.

Dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, les médias sont les premières sources d'information des citoyens. Ils véhiculent des messages provenant de plusieurs sources (politique, hospitalière, scientifique, etc.) et quelque fois, de sources peu crédibles. L'avènement des réseaux sociaux et la forte influence qu'ils exercent sur les populations africaines (et burkinabè en particulier) constitue un facteur favorable à la naissance et à l'expansion de la rumeur. Consciemment ou inconsciemment, certains médias traditionnels et les nouveaux médias (réseaux sociaux) véhiculent des infox, véritables perturbateurs de toute stratégie de communication de crise.

Face à une telle situation, le Cellule de communication de Crise doit urgemment renforcer sa relation avec les médias en établissant un contact quasi-permanent et en rendant disponible les informations voulues. Un site web dédié au Covid-19 devra être créé pour servir de banque d'information, une plateforme WhatsApp pour servir de lien fonctionnel avec les journalistes, un point de presse quotidien (identifier un site et définir une heure précis) pour faire l'état de la situation, des communiqués de presse pour informer l'opinion publique, etc. Tous les besoins d'information des médias (sauf les informations tombant sous le coup du secret médical ou celles d'ordre stratégiques) devront être satisfaits par le Gouvernement.

En sus des médias, l'ensemble des parties prenantes doivent être prises en compte dans ce processus de communication (syndicats, société civile, hommes politiques, agents de l'Administration publique, secteur privé, élèves et étudiants, etc.). Les meilleurs canaux de cette communication sont les rencontres d'information et de sensibilisation, les capsules de sensibilisation, les émissions éducatives, etc.).

Pour réussir ce plan de communication et en assurance l'efficacité, les points suivants doivent faire l'objet de surveillance particulière :

- Vis-à-vis des journalistes être précis, concret, concis et être le plus transparent possible ;
- Parce qu'ils sont le relais d'opinions les plus influentes, les médias doivent être gérés avec rigueur ;
- Assurer une veille médiatique, surveiller toutes les sources et les opinions afin d'adapter ou de réajuster les messages et discours ;

- Ne pas communiquer avec les mêmes outils, au même moment, sous la même forme aux mêmes publics ;
- Pour toute initiative (ou mesure), savoir qui fait quoi ? Quand ? Comment ? Auprès de qui ?
- Être empathique, crédible, responsable ;
- Rester concret, pragmatique, disponible ;
- Faire appel aux experts externes (médecins) et aux leaders d'opinion (autorités coutumières et religieuses, hommes politiques, intellectuels, etc.).

Tableau 10 : Le tableau suivant résume le plan d'actions

Public cible	Objectifs de communication	Action de communication
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures d'appui au secteur privé ; ▪ Associations et groupements professionnel du secteur privé burkinabè ; ▪ Opérateurs économiques (importateurs, exportateurs, industriels, commerçants, miniers, etc.) ; ▪ Transporteurs routiers ; 	<p>Informer et sensibiliser sur les mesures de protection</p> <p>Informer sur les mesures spécifiques devant soulager et améliorer la résilience des entreprises ;</p> <p>Conscientiser sur la nécessité d'assurer l'approvisionnement du pays en denrées</p> <p>Sensibiliser sur la nécessité de maintenir la création de richesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Production et diffusion de 5000 affiches 40 x 60 cm - Production et diffusion de capsules de sensibilisation sur les mesures de protection - Réalisation de micro- programmes (radio) en français, mooré, dioula et fulfuldé - Séances de sensibilisation sur les mesures d'hygiène suivi d'une remise de kits de protection (gel hydro alcoolique, savon, masques, etc.) dans les marchés, yaars, alimentations, restaurants, gares routières, etc. - Affichage routier
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banques, assurances ; ▪ Ministères et Institutions (Ministère en charge des transports, Ministère en charge des finances, Ministère en charge du commerce, etc.) ; 	<p>Informer et sensibiliser sur les mesures de protection</p> <p>Surveiller la mise en œuvre des mesures spécifiques de résilience des entreprises pour éviter l'anarchie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de sessions d'information et de concertation - Diffusion des mesures et consignes par voie administrative - Mise en place d'un cadre de concertation pour un suivi-évaluation de l'impact des mesures
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ligue des consommateurs et associations dérivés ; ▪ Acteurs de la société civile et acteurs sociaux ; ▪ Médias nationaux et internationaux ; 	<p>Informer et sensibiliser sur les mesures de protection</p> <p>Informer sur les mesures spécifiques devant soulager et améliorer la résilience des entreprises</p> <p>Surveiller la mise en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site web dédié et d'une page Facebook officielle - Mise en place d'une plateforme WhatsApp - Mise en place d'un bureau permanent d'information - Vulgarisation des numéros verts - Insertions presse - Communiqué de presse

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Citoyens burkinabè. 	œuvre de ces mesures pour éviter l'anarchie	<ul style="list-style-type: none"> - Animation quotidienne de point de presse - Séances de sensibilisation sur les mesures d'hygiène et distribution de kits de protection (gel hydro alcoolique, savon, masques, etc.) au sein des ménages
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisations sous régionales (CEDEAO, UEMOA) ▪ Partenaires techniques financiers ; 	Informer et sensibiliser sur les mesures de protection Surveiller la mise en œuvre des mesures spécifiques de résilience des entreprises pour éviter l'anarchie Négocier des facilités au niveau sous régional et des appuis financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et lobbying au sein des instances sous régionales - Approches diplomatiques bilatérales

6 DISPOSITIF DE SUIVI

Il sera mis en place un Cadre d'Analyse et de Décision pour le Soutien de l'Economie (CAD-SE). Le CAS-SE est un cadre de pilotage, d'évaluation, de gestion et de suivi de la situation économique en lien avec la pandémie de la maladie à Coronavirus.

Le dispositif institutionnel du CAD-SE comprend les organes et instances ci-après :

- Un comité de pilotage
- Un secrétariat technique.

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation du CAD-SE, chargé de veiller à son bon fonctionnement. A ce titre, il est chargé :

- De donner les orientations en matière de surveillance et d'évaluation de la situation économique ;
- D'examiner et d'adopter les mesures de mitigation des effets de la pandémie sur l'économie nationale ;
- D'examiner et d'adopter les rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre des décisions prises et leurs impacts sur l'économie,
- De prendre toutes décisions nécessaires au bon fonctionnement du CAD-SE ;
- De veiller à une mise en œuvre diligente des mesures prises par le Gouvernement.

Le Comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Au titre du Gouvernement :

Le Premier Ministre ;

Le Ministre en charge des affaires étrangères

Le Ministre en charge de l'économie et des finances ;

Le Ministre en charge de la santé,

Le Ministre en charge de l'intégration africaine,

Le Ministre en charge du commerce et de l'industrie ;

Le Ministre en charge de l'agriculture ;

Le Ministre en charge du travail

Le Ministre en charge des transports ;

Le Ministre en charge des ressources animales ;

Le ministre en charge de l'environnement ;

Le Ministre en charge de l'énergie ;

Le Ministre en charge des mines ;

Le Ministre en charge de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Au titre du Secteur privé :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;

Le Président du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) ;

La Présidente de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) ;

Le Président de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) ;

Le Président de la Coordination Nationale des Chambres Régionales d'Agriculture ;

Le Président de la Chambre des Mines du Burkina Faso (CMBF) ;

Le Président du Groupement Professionnel des Industriels (GPI) ;

Le Président du Conseil Interprofessionnel des Entreprises du Burkina Faso (CIDEF) ;

Le Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF).

Le Comité peut faire appel à toute personne ressource susceptible de contribuer à l'accomplissement de sa mission.

La présidence du Comité de pilotage est assurée par le Premier Ministre.

Il est assisté de deux Vice-Présidents, à savoir le Ministre en charge du commerce et le Ministre en charge des finances.

Le Comité se réunit toutes les deux semaines en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que de besoin.

Le comité de pilotage est assisté par un Secrétariat Technique qui est l'organe de coordination technique et de gestion administrative du Cadre d'analyse et de décisions pour le soutien à l'économie. A ce titre, il est chargé :

- De préparer les dossiers techniques à soumettre au Comité de pilotage ;
- D'exécuter les décisions prises par le Comité de pilotage ;
- De mobiliser les appuis techniques et financiers en vue de la réalisation des activités liées au CAD-SE ;
- De veiller à l'organisation et la tenue à bonne date des sessions du comité.

Le Secrétariat Technique est composé ainsi qu'il suit :

- Le Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles du ministère en charge du commerce ;
- Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Le Directeur général des Impôts ;
- Le directeur général des Douanes ;
- Le Directeur Général du Commerce ;
- Le Directeur Général de la Promotion de l'Entreprise ;
- Le Directeur du Guichet Unique du Commerce et de l'Investissement ;
- Le Coordonnateur de la Brigade Mobile de Contrôle ;
- Le Directeur Général de la Réglementation et du Contrôle des Prix ;
- Le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Le Directeur général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ;
- Le Directeur Général du Conseil Burkinabè des Chargeurs ;
- Le Directeur Général de l'Agence Burkinabè des Investissements ;
- Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des exportations ;
- Le Directeur Général de la Chambre des Métiers de l'Artisanat ;
- Le Secrétaire Général du Conseil National du Patronat Burkinabè ;
- Le Secrétaire Général de la Coordination Nationale des Chambres Régionales d'Agriculture ;
- Le Directeur exécutif de la Chambre des Mines du Burkina.

Les frais de fonctionnement du dispositif institutionnel du CAD-SE sont assurés par :

- Le budget de l'Etat ;
- Une contribution des structures d'appui au secteur privé ;
- Toute autre source de financement.

7 CONCLUSION

La pandémie du COVID-19 pourrait jouer négativement sur les prévisions de croissance de notre pays pour 2020. Cependant, une réponse cohérente, concertée pourrait permettre d'atténuer les effets néfastes de la crise.

Il urge que des mesures fortes soient prises en vue de permettre de préserver les fondamentaux de notre économie nationale. Il est clair qu'en l'absence desdites mesures, certains secteurs seront durement éprouvés. Cela se manifestera par des pertes massives d'emplois, la cessation d'activités des PME et une réduction drastique des recettes fiscales, toute chose qui réduirait la capacité de l'Etat à investir dans les secteurs vitaux.

C'est par ailleurs, une occasion qui interpelle sur la capacité de l'industrie locale à répondre aux besoins critiques du pays en temps de crise. L'ensemble des acteurs devra se saisir de ces moments difficiles pour repenser la politique industrielle et accélérer la mise en œuvre de mesures phares de promotion de la transformation des matières premières locales. C'est pourquoi, les mesures projetées vont au-delà de l'urgence actuelle et concernent actions à moyen et long termes.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2019) : Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2018.

DGRCP (2020) : Evaluation de la consommation nationale des produits de grande consommation à la date du 18 mars 2020. Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat.

DGRCP (2020) : Etat consolidé des stocks des produits de grande consommation à la date du 18 mars 2020. Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2019) : Données consolidées de la Comptabilité Nationale.

Institut Oxford Economics (2020) : Les revenus du tourisme mondial. 11 février 2020.

Organisation de coopération et de développement économiques (2020) : Perspectives économiques. Mars 2020

Plan national de développement économique et social (2016) PNDES du 20 juillet 2016

Sites internet consultés

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/31/coronavirus-l-oms-inquiete-pour-les-pays-qui-ne-sont-pas-prets-a-faire-face-a-l-epidemie_6027886_3244.html

<https://www.financialafrik.com/2020/03/12/coronavirus-le-naira-et-le-nigeria-en-depression/>